

COMPLETS sur mesure à partir de 250^{fr}

Jules CARETTE 65, rue de Lanoy, Roubaix

ABONNEMENTS Nord et Belgique, 12.00; 6 mois, 23.00; 1 an, 45.00

France et Belgique, 13.00; 6 mois, 25.00; 1 an, 48.00

Union postale, 22.00; 6 mois, 43.00; 1 an, 82.00

REDACTION - ANNONCES - ABONNEMENTS

ROUBAIX : 71, Grande-Rue, Tél. 84 et 1906. Inter. 1190. TOURCOING : 33, rue Carnet, Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille

J. GARETTE Tailleur 65, rue de Lanoy ROUBAIX Ne fait que sur mesure

Leurs Figures

Nous connaissons assez, avant que la Conférence de Gênes s'ouvre, le passé des puissances qui devaient y tenir les premières places...

Mais la situation de l'Europe exigeait un optimisme général, et ne fallait-il pas dépeindre tout préjugé devant ces chefs de rôle qui devaient n'être plus ni des vainqueurs ni des vaincus...

Voilà celle qui n'attend pas de restituer ce qu'elle a pris hier ou qui n'en indemniserait la propriété que selon sa loi, la loi qu'elle s'est faite elle-même...

En voici une qui traite comme un chiffon de papier le pacte qui y présidait, que tous ses partisans accusent solennellement de déguiser la vérité...

Ah! que nous la reconnaissons: brutale avec les faibles; sournoise avec ceux qu'elle veut ménager; souple, plate avec les forts!

Et voilà la marchande: celle qu'hypnotise le son de ses affaires; qui sacrifie les amis qu'elle préfère aux ennemis qui peuvent l'enrichir...

Ne l'avons-nous pas vue parcourir ainsi le monde, un livre de factures derrière sa Bible et des contrats de vente dans les manches de ses vêtements?

Et celle-ci, enfin, est celle qui a le plus souffert: dans ses enfants, dans ses maisons, dans sa prospérité. Une entente perdue, dès le premier jour la menace, la dessert, la brave, elle patiente...

Non est-il pas un, des plus lointains, et que les affaires européennes n'intéressent qu'à demi, qui pourtant fait entendre sa voix...

Elle seule, disait Lloyd George, peut faire entendre la voix de la paix. La voix de la paix, sans doute, mais dirait-elle les paroles que le ministre britannique écrivait...

LES REPARATIONS

LA REPONSE DU REICH

Paris, 11 mai. — Comme il était aisé de le prévoir, dans sa réponse à la commission des réparations, le gouvernement allemand use de l'imprudente invitation qui lui avait été adressée de présenter à l'examen de la Commission toute suggestion pratique destinée à résoudre les difficultés...

En réalité, il ne formule pas une réponse définitive, mais protestant de son désir de satisfaire aux conditions posées par la Commission, il déclare certaines de ces conditions inexécutables et demande des conversations approfondies. On voit que l'Allemagne s'écartera du point de vue qu'elle avait adopté dès les jours qui précèdent la signature du traité de Versailles...

La lettre apportée par M. Fischer a été, on le sait, communiquée aux délégués des nations alliées. Ceux-ci semblent être d'accord pour admettre qu'elle ne pouvait servir de base à des discussions nouvelles et qu'il fallait avant tout que le gouvernement allemand fit des contre-propositions fermes ou acceptât entièrement les conditions imposées.

Il semble donc probable que la Commission des réparations interviendra une fois de plus dans ce sens suprême du gouvernement allemand et lui enjoindra d'apporter non plus des réponses évasives et dilatoires, mais un plan précis qu'elle aura à étudier avant le 31 mai ou une acceptation formelle aux conditions de sa lettre du 21 mars.

LA PORTE RESTE OUVERTE AUX NEGOCIATIONS

Paris, 11 mai. — Le « Temps » dit que la Commission des Réparations a commencé, dès ce matin, l'examen de la note que lui a remise M. Fischer.

L'impression semble être que cette lettre, si elle ne satisfait pas aux conditions fixées dans la décision du 31 mars, et si elle manque de précision, marque un progrès sérieux sur la note allemande du 4 avril, et est l'indice d'un changement d'attitude.

En conséquence, il paraît que la porte reste ouverte à des négociations en vue de la fin de la guerre.

La convention militaire germano-russe

Paris, 11 mai. — L'« Eclair » publie le texte intégral de la convention militaire passée entre le gouvernement du Reich et celui de Moscou qui a été signée à Berlin le 3 avril 1922.

Notre confrère affirme tenir de source extrêmement sérieuse le texte de cette convention qui comporte douze articles, dont voici les plus importants: L'état-major allemand s'engage à fournir à l'armée rouge les armes et le matériel nécessaires à l'armement et à l'approvisionnement de 150 régiments d'infanterie, en même temps que l'artillerie lourde, et l'artillerie de campagne, nécessaires à l'armement de 20 divisions d'infanterie.

Outre la réorganisation des flottes de guerre russes de la Baltique et de la mer Noire, par l'envoi d'instructeurs et de cadres, et la livraison, « dans le plus bref délai », de 500 avions de type « Junker », l'état-major allemand s'engage à :

1. Mettre au courant l'état-major de l'armée rouge des progrès des dernières expériences et inventions techniques réalisées dans le domaine de la guerre des gaz.

2. L'état-major allemand s'engage à envoyer en Russie le nombre nécessaire de techniciens spécialistes dans le but d'augmenter la production de l'industrie de guerre existant déjà en Russie, d'outiller et de mettre en marche en 1922 de nouvelles usines de munitions, au nombre desquelles, une à Samara, et une à Petrograd.

De son côté, l'état-major de l'armée rouge garantit à l'état-major allemand que les trois fabriques allemandes choisies par lui, à savoir :

1. Une pour avions et leurs moteurs, une pour les chars asphaltes, et une pour les armes, pourront être équipées et mises en action en Russie, à condition que l'armée rouge ait la possibilité d'utiliser la production de ces fabriques.

L'état-major de l'armée rouge s'engage aussi à augmenter, dans un délai très court, la capacité de transport des voies ferrées d'Alexandrovsk et de Nikolievsk, afin qu'elle attende douze trains par 24 heures, ainsi que les lignes de raccordement de ces voies dans le triangle Minsk, Moscou, Petrograd.

Dans le dernier article, les parties contractantes s'engagent à garder secrète la présente convention qui est rédigée en deux exemplaires : en langue russe et en langue allemande, le texte allemand faisant foi en cas de différend.

Cette convention est signée Novikoff, Stefan, général von Seekt, amiral Behak (chef de l'amirauté), lieutenant-colonel Scharf et major Pottier.

Au cours des articles, les états-majors russe et allemand s'engagent à respecter les conventions conclues antérieurement, notamment celle du 17 février 1919 et celle du 29 mars 1921 qui forment un tout avec la présente convention, laquelle, on le voit, ne tend à rien de moins qu'à hâter la préparation d'une guerre offensive.

L'« Eclair » espère que le gouvernement français est lui-même saisi de ce document.

Un service public obligatoire pour les jeunes filles bulgares

Constantinople, 11 mai. — Par décret, sont convoqués pour le 13 mai, les jeunes filles bulgares qui, d'après la loi, sont soumises au service public obligatoire. Ce service public obligatoire a été établi, en Bulgarie, en faveur des hommes, à partir de 20 ans, et des femmes à partir de 16 ans. — Les musulmanes exceptées — sont soumises à un service obligatoire d'une durée de 12 mois au profit de l'Etat.

LA POLITIQUE

Le devoir électoral

Il est triste de le constater après une aussi longue pratique du suffrage universel : beaucoup de Français se désintéressent du devoir électoral. Dans tous les scrutins, le nombre des abstentionnistes est, en général, très élevé, si élevé qu'on peut dire que beaucoup d'électeurs n'entrent dans les assemblées qu'à titre de figurants d'une partie des électeurs.

On ne saura jamais tout le mal fait au pays par ce mépris d'une obligation civique aussi importante. Que de lois mauvaises n'auraient pas été votées. Que de mesures regrettables n'auraient pas été prises; que de fautes et d'erreurs eussent été évitées si des éléments perturbateurs de l'ordre politique et social n'avaient pu s'introduire dans le Parlement et dans les assemblées départementales ou communales à la faveur de la trahison des citoyens oublieux de leur devoir électoral.

Oui, s'abstenir de voter, c'est trahir les principes, trahir son parti, trahir les intérêts généraux du pays.

On n'est pas obligé d'aimer la politique et d'avoir pour les luttes dont les mandats sont l'enjeu, une passion très vive, mais puisque la bonne marche des affaires publiques dépend pour beaucoup du résultat des élections, rester indifférent devant celles-ci, c'est agir avec imprévoyance et inconscience.

Le devoir électoral n'est pas laissé à l'appréciation plus ou moins éclairée de chaque citoyen; il oblige en conscience. Chez nous, la loi ne punit pas encore celui qui s'y dérobe, mais l'opinion flétrit le déshonneur du devoir civique.

On n'a pas le droit de jouir des privilèges accordés par l'Etat aux membres de la grande famille française, quand on n'accepte pas les charges et les prérogatives d'une situation qui comporte, avec des avantages incontestables, des obligations bien définies. Voter, c'est-à-dire désigner ceux qui seront les plus dignes de diriger les affaires du pays, du département ou de la commune, est une de ces obligations.

La collectivité à laquelle nous appartenons et au bien de laquelle, malgré notre individualisme égoïste, nous sommes responsables, nous coopérons, réclame de nous, de temps en temps une affirmation de nos préférences politiques. Nous ne pouvons ni refuser cette juste satisfaction.

Il faut donc voter. Mais il faut surtout bien voter, c'est-à-dire, confier les intérêts de la France ou de la région aux plus dignes, aux plus capables, à ceux qui veulent assurer la paix sociale et donner à nos laborieuses populations la prospérité dans le travail et l'ordre.

Le match de boxe de Londres

Carpentier vainqueur de Lewis

au premier round, par knock-out

AVANT LE COMBAT LE PESAGE DES CONCURRENTS

Londres, 11 mai. — Les opérations préliminaires du pesage de Carpentier et de Lewis, qui doivent se rencontrer, ce soir, à l'Olympia, ont eu lieu cet après-midi.

Le poids moyen de Carpentier est de 167 livres anglaises, tandis que Lewis, revêtu d'un équipement complet de boxeur et avec ses chaussures, pesait juste un peu moins que le maximum des poids mi-lourds (175 livres anglaises).

DANS LA SALLE Londres, 11 mai. — Une foule énorme stationnée dès 19 heures devant l'entrée de la salle où va se dérouler le match Carpentier-Ted Kid Lewis.

A 21 h. 40, Ted Kid Lewis fait son entrée dans l'arène; Carpentier arrive quelques minutes après; ils sont salués par des ovations. Les paris sont de 4 contre 1 pour Carpentier. On discute avec ardeur les chances des deux adversaires.

LE COMBAT C'est à 21 h. 58 que le match a commencé. Dès le début du combat, Ted Kid Lewis s'élançait sur Carpentier et le touchait au corps. Les deux hommes entrent en « clinch ». L'arbitre sépare les combattants et leur donne un premier avertissement.

Ted Lewis se précipite à nouveau sur Carpentier et le touche d'un double gauche et droit. Carpentier tient Kid Lewis. L'arbitre lui donne un avertissement. L'arbitre est très occupé.

Carpentier essaye un coup de droit et manque de peu un double à la mâchoire. De nouveau, les deux hommes entrent en « clinch », puis ils se séparent. D'un coup de droit à la mâchoire, Carpentier envoi Ted Lewis à tapis. Lewis ne se relève pas à 10 et est battu, par knock-out.

Carpentier est acclamé. Le combat a été très étonnant. La victoire de Carpentier est sensationnelle, et a produit une grande impression dans les milieux sportifs.

PROTESTATIONS Londres, 11 mai. — Au cours du combat, certains spectateurs ont protesté parce que Carpentier, après avoir tenu son adversaire, l'avait frappé au moment de la séparation, ce qui, d'ailleurs, n'est pas contraire aux règles. Le combat a duré exactement deux minutes et demie.

Londres, 11 mai. — Au match Carpentier-Lewis, assistent notamment le duc d'York, l'ambassadeur de France et le consul français. On remarque également la présence des boxeurs Joe Beckett et Jack Dempsey.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 11 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin, en Conseil de Cabinet, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

La situation extérieure Le président du Conseil a mis ses collègues au courant de la situation extérieure et leur a donné connaissance des dernières dépêches échangées entre Gênes et Paris.

Le ministre de l'Agriculture a exposé au Conseil la situation agricole dans ses rapports avec le coût de la vie, et a démontré que la hausse momentanée de certaines denrées était due aux conditions de la saison.

M. Henry Chéron a entretenu ensuite le Conseil de la question du prix du pain et de ses pourparlers avec les boulangers.

PETITES NOUVELLES

A la suite d'un accord avec plusieurs sociétés américaines, la construction de deux nouveaux câbles sous-marins reliant l'Allemagne aux Etats-Unis, vient d'être décidée. Depuis la guerre, l'Allemagne ne possédait plus de câbles transatlantiques.

M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine, accompagné de son chef de cabinet, M. Chérel, est arrivé à Marseille, à bord du paquebot « Ambrose », courrier d'Extrême-Orient.

Dans le Yorkshire, un pionnier voyageur a couvert une distance de 1729 mètres en une minute, soit une vitesse de 104 kilomètres à l'heure.

Un télégramme de Copenhague annonce que, d'après « La Pravda », un violent incendie s'est déclaré dans les établissements pétroliers de la région de Babov.

La réponse russe au mémorandum

Une longue critique des actes de la Conférence. - Les Soviétiques réclament l'abandon réciproque des dettes de guerre, en acceptant les dettes publiques de la Russie. -- Ils réclament des crédits et la constitution d'un Comité d'experts pour l'examen des différends financiers.

Gênes, 11 mai. — M. Tchitchérine a remis, ce matin, à 11 h. 45, la réponse russe au mémorandum, à M. Schanzer, au Palais royal.

Dans les milieux italiens et britanniques de la conférence, on paraît très satisfait des modifications qui ont été apportées au dernier moment au projet de réponse.

Tout en reconnaissant que dans la plupart des cas ces modifications ont moins porté sur le fond du document que sur sa forme, on déclare que, à moins de difficultés nouvelles qui viendraient à révéler une étude plus approfondie du texte, la Conférence a maintenant franchi sa plus difficile étape et qu'elle va poursuivre sa route.

Si l'on est ainsi, on envisage dans les mêmes termes, que la Conférence se prolongera encore pendant deux ou trois semaines.

UN RESUME DE LA REPONSE

Gênes, 11 mai. — Les grandes lignes de la réponse des délégués russes au mémorandum des puissances, est conforme aux indications déjà données.

Les trois premiers quarts de ce long document de vingt pages sont consacrés à une partie critique dans laquelle les Soviétiques s'opposent, à certaines puissances, de poursuivre, à Gênes, des pourparlers dans des conditions contraires aux résolutions de Cannes et au mémorandum de Londres.

Ils déclarent qu'ils n'acceptent pas la clause de non-propagande et que l'argumentation du mémorandum relativement aux biens privés exprime une doctrine insoutenable.

Ils estiment que le mémorandum revient sur des points réglés au cours de conversations officielles. Ils expriment donc leur liberté, notamment en ce qui concerne leurs revendications pour dommages causés par les expéditions contre-révolutionnaires.

Quant à la question de l'abandon réciproque, en échange du non-paiement des dettes de guerre de la Russie.

Ils constatent que le mémorandum ne mentionne aucunement l'octroi des crédits dont ils faisaient dépendre leurs concessions.

Leur seule proposition concrète suggère la constitution d'un comité d'experts qui examinerait les différends financiers séparant la Russie des autres puissances.

LES PRINCIPAUX PASSAGES DU DOCUMENT

Voici, du reste, les principaux passages de la réponse russe :

La critique du mémorandum

Avant d'entrer dans l'examen des clauses du mémorandum, signé par un groupe de puissances, et joint à la lettre de M. Schanzer, président de la sous-commission politique-économique, à la délégation russe le 2 mai dernier, nous nous voyons obligés et sans grand regret, de constater que ce mémorandum, sans apporter la solution équitable attendue du problème russe, représente, sous certains rapports, un pas en arrière.

Les conditions faites à la Russie par les accords de la Villa Albertini du 20 avril et même sur le mémorandum de Londres.

En même temps, le contenu du mémorandum du 2 mai constitue une déviation marquée de la ligne tracée à la Conférence de Gênes par les décisions de Cannes.

La reconstruction économique de l'Europe

Les Etats alliés, en appelant la Russie, en même temps que les autres Etats, à la Conférence actuelle, motivaient leur invitation par la nécessité de rendre au système européen sa vitalité, aujourd'hui paralysée.

Le moyen, pour atteindre ce but, devait être la reconstruction économique de l'Europe centrale et orientale.

De lavis unanime, celui des Etats dont la reconstruction économique présentait le plus intérêt à l'Europe pour le monde entier, était précisément la Russie.

A GENES

La réponse russe au mémorandum

Une longue critique des actes de la Conférence. - Les Soviétiques réclament l'abandon réciproque des dettes de guerre, en acceptant les dettes publiques de la Russie. -- Ils réclament des crédits et la constitution d'un Comité d'experts pour l'examen des différends financiers.

Gênes, 11 mai. — M. Tchitchérine a remis, ce matin, à 11 h. 45, la réponse russe au mémorandum, à M. Schanzer, au Palais royal.

Dans les milieux italiens et britanniques de la conférence, on paraît très satisfait des modifications qui ont été apportées au dernier moment au projet de réponse.

Si l'on est ainsi, on envisage dans les mêmes termes, que la Conférence se prolongera encore pendant deux ou trois semaines.

UN RESUME DE LA REPONSE

Gênes, 11 mai. — Les grandes lignes de la réponse des délégués russes au mémorandum des puissances, est conforme aux indications déjà données.

Les trois premiers quarts de ce long document de vingt pages sont consacrés à une partie critique dans laquelle les Soviétiques s'opposent, à certaines puissances, de poursuivre, à Gênes, des pourparlers dans des conditions contraires aux résolutions de Cannes et au mémorandum de Londres.

Ils déclarent qu'ils n'acceptent pas la clause de non-propagande et que l'argumentation du mémorandum relativement aux biens privés exprime une doctrine insoutenable.

Ils estiment que le mémorandum revient sur des points réglés au cours de conversations officielles. Ils expriment donc leur liberté, notamment en ce qui concerne leurs revendications pour dommages causés par les expéditions contre-révolutionnaires.

Quant à la question de l'abandon réciproque, en échange du non-paiement des dettes de guerre de la Russie.

Ils constatent que le mémorandum ne mentionne aucunement l'octroi des crédits dont ils faisaient dépendre leurs concessions.

Leur seule proposition concrète suggère la constitution d'un comité d'experts qui examinerait les différends financiers séparant la Russie des autres puissances.

LES PRINCIPAUX PASSAGES DU DOCUMENT

Voici, du reste, les principaux passages de la réponse russe :

La critique du mémorandum

Avant d'entrer dans l'examen des clauses du mémorandum, signé par un groupe de puissances, et joint à la lettre de M. Schanzer, président de la sous-commission politique-économique, à la délégation russe le 2 mai dernier, nous nous voyons obligés et sans grand regret, de constater que ce mémorandum, sans apporter la solution équitable attendue du problème russe, représente, sous certains rapports, un pas en arrière.

Les conditions faites à la Russie par les accords de la Villa Albertini du 20 avril et même sur le mémorandum de Londres.

En même temps, le contenu du mémorandum du 2 mai constitue une déviation marquée de la ligne tracée à la Conférence de Gênes par les décisions de Cannes.

La reconstruction économique de l'Europe

Les Etats alliés, en appelant la Russie, en même temps que les autres Etats, à la Conférence actuelle, motivaient leur invitation par la nécessité de rendre au système européen sa vitalité, aujourd'hui paralysée.

Le moyen, pour atteindre ce but, devait être la reconstruction économique de l'Europe centrale et orientale.

De lavis unanime, celui des Etats dont la reconstruction économique présentait le plus intérêt à l'Europe pour le monde entier, était précisément la Russie.

La propagande soviétique

Détachant des conditions de Cannes, portant un caractère politique et, d'ailleurs, acceptées par le gouvernement russe, une seule condition, la cinquième, concernant la propagande subversive, le mémorandum lui donne en même temps une nouvelle signification et en fait une obligation militaire pour la Russie.

Pourrait le gouvernement russe à prouver, plus d'une fois, que la véritable propagande subversive, dans l'organisation et l'expédition des bandes armées, a été faite par certains pays voisins de la Russie et même signataires du mémorandum.

Donnant une extension nouvelle à cette condition de Cannes, le mémorandum demande à la Russie de supprimer sur son territoire, toute tentative d'aider les mouvements révolutionnaires dans d'autres pays, mais si, par cette formule, le mémorandum entend interdire l'activité des partis politiques ou des organisations ouvrières, la délégation russe ne peut pas admettre cette interdiction, à moins que l'activité en question ne soit en contradiction avec les lois du pays.

Dans la même clause, le mémorandum demande à la Russie, de s'abstenir de toute action pouvant troubler le « status quo » politique et territorial d'autres Etats.

La délégation russe considère cette proposition comme une tentative voilée pour faire admettre par la Russie, les traités conclus par d'autres Etats. Mais c'est une question politique que la Russie est prête à discuter avec les puissances intéressées au moment opportun.

Une autre question politique artificielle introduite dans le mémorandum, est celle prévue dans la clause 15 (des rapports de la Roumanie et de la Russie).

Comme cette question fait partie de l'ensemble des questions politiques territoriales et est en litige entre la Russie et la Roumanie, elle ne peut pas être examinée séparément.

La paix en Asie-Mineure

Mais, la délégation russe exprime surtout sa surprise de voir dans le mémorandum sur la question de la paix en Asie-Mineure, d'autant plus que, malgré la proposition de la Russie pour que la Turquie soit invitée à la Conférence de Gênes, elle n'a été exclue.

En ce qui concerne la stricte neutralité que le mémorandum du 2 mai exige de la Russie, dans la guerre qui se poursuit sur le territoire de la Turquie, elle ne peut être que la neutralité d'exécution de toutes les puissances, le droit et les conventions internationales.

Les conséquences de l'isolement de la Russie

La délégation russe constate que le préambule du mémorandum du 2 mai cherche à accrédi ter l'opinion qu'un isolement économique prolongé de la Russie ne nuirait qu'à elle-même tandis que le reste de l'Europe trouverait toujours moyen de se tirer de ses embarras économiques.

Le but de cette affirmation est clair. La Russie, qui a besoin de la collaboration des autres puissances, pour son relèvement économique, doit supporter seule les sacrifices que cette collaboration nécessite.

Cette affirmation est contraire à l'opinion publique qui, par la bouche des hommes compétents et par les manifestations répétées des masses ouvrières, a démontré que la Russie ne peut pas être remplacée par aucun succédané et que son absence du marché mondial y introduit des perturbations auxquelles aucun artifice n'est en état de remédier.

La place de la Russie ne peut être occupée par personne que par la Russie même.

L'isolement de la Russie a des conséquences politiques non moins funestes que ses conséquences économiques.

La sécurité de l'Europe et la paix du monde demandent la suppression de cet état de chose anormal. C'est pourquoi, la solution du problème russe n'avancera pas un pouce, si les puissances réunies à Gênes, ne se préoccupent pas de l'idée que les sacrifices qu'elles demandent à la Russie doivent trouver leur contre-partie dans des sacrifices analogues de leur part.

Les emprunts à accorder à la Russie

Dans sa lettre adressée à M. Lloyd George, le 20 avril, la délégation russe fait des concessions importantes en posant, en même temps, la question des crédits et emprunts à accorder au gouvernement russe.

A la première séance du Comité des Experts, la délégation russe a demandé à ce dernier l'examen détaillé de cette question. Mais le Comité des Experts, comme nous l'avons dit plus haut, repousse cette proposition; cette question d'un intérêt si considérable pour la Russie, ne trouve pas de réponse non plus dans le mémorandum du 2 mai.

Au lieu des crédits à accorder au gouvernement russe, le préambule du mémorandum énumère les crédits que les différents gouvernements sont prêts à accorder à ceux de leurs ressortissants qui voudront commercer avec la Russie.

Mais cette question, si intéressante qu'elle soit pour les commerçants privés des autres pays, n'a rien à faire avec la question posée par la délégation russe. D'ailleurs, ces mêmes commerçants et industriels particuliers ne sauraient utiliser, dans la mesure voulue, ces crédits, si on n'assure pas au gouvernement russe les moyens financiers nécessaires pour relayer l'industrie et les entreprises du pays, condition indispensable pour des relations commerciales de quelque intensité entre la Russie et les autres Etats.